



AVOCATS ET NOTAIRES DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS : UNE CONTREPROPOSITION CONSTRUCTIVE MALGRÉ LA MAUVAISE FOI DU GOUVERNEMENT

Québec, le dimanche 26 février 2017 – En réaction aux récents événements, Les avocats et notaires de l'État québécois (LANEQ) rend publique la contreproposition qui est présentée aujourd'hui à la table de négociation, en réponse à la proposition « finale » du gouvernement.

« Le fait d'avoir annoncé la convocation de l'Assemblée nationale pour la présentation d'une loi spéciale, avant même d'avoir reçu notre contreproposition, est une preuve évidente que le gouvernement a déjà pris sa décision et qu'il négocie de mauvaise foi. Le ministre Moreau nous met le fusil sur la tempe. Malgré le comportement déplorable du gouvernement, nous ne baissons pas les bras. Notre contreproposition est raisonnable et rend justice au travail indispensable de nos membres pour la bonne marche de l'État. Si le gouvernement est sincère dans son intention de nous accorder la parité, il va accepter notre contreproposition. La refuser et adopter une loi spéciale serait un aveu d'échec de la part du gouvernement, un échec signé Pierre Moreau », déclare Me Jean Denis, président de LANEQ.

En résumé, la contreproposition de LANEQ, comprend :

- Un comité liant les parties sur le rôle, le statut et le mode de négociation des avocats et notaires de l'État, grandement inspiré de la proposition de groupe de travail du gouvernement, mais incluant un engagement écrit des deux parties à adhérer et mettre en œuvre les conclusions du comité;
- En ce qui a trait à la parité avec les procureurs aux poursuites criminelles et pénales, nous proposons que les deux parties réalisent un exercice de rémunération globale incluant le traitement et les autres paramètres; après comparaison et en cas de désaccord, la question serait tranchée par l'Institut de la statistique du Québec.

Rappelons que les avocats et notaires de la fonction publique québécoise et de l'Agence du revenu du Québec sont en grève générale illimitée depuis le 24 octobre 2016.

Les avocats et notaires de l'État québécois (LANEQ) regroupe plus de 1 100 avocats et notaires répartis dans l'ensemble des ministères et organismes du gouvernement du Québec. Sa mission est de promouvoir et de défendre les intérêts de ses membres, notamment par la négociation de leurs conditions de travail. Au service de l'intérêt public, l'avocat ou le notaire de l'État participe à la représentation du gouvernement auprès de tribunaux civils, administratifs et pénaux, en plus d'agir comme conseiller juridique et légiste auprès des ministres et présidents d'organismes.

- 30 -

Source : LANEQ

Renseignements :

Sébastien Verret, 581 996-1346

Mathieu Santerre, 581 996-5344

medias@lorangebleue.biz